



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2022, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document : 29-3593-0 **Numéro de la version :** 5.01
Date de parution : 2022/02/17 **Remplace la version datée de :** 2018/10/18

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

3M(MC) Rubbing Compound, 05973, 05974, 05968, 3900, 39002, 39002S, 39005

Numéros d'identification de produit

LB-K100-0959-1	LB-K100-0959-2	LB-K100-0961-4	test95	GBCDMS00369
GBCDMS00370	GBCDMS00372	GBCDMS00376	GBCDMS00377	LB-K100-0960-9
LB-K100-0954-8	LB-K100-0933-1	LB-K100-0933-2	LB-K100-0961-0	LB-K100-0961-1
60-4300-5037-1	60-4550-3564-6	60-4550-5551-1	60-4550-5552-9	60-4550-5553-7
60-4550-5784-8	60-4550-5785-5	60-4550-5786-3	60-4550-5787-1	60-4550-5788-9
60-4550-5806-9	60-4550-6559-3	60-4550-7122-9	60-4551-0213-1	60-4551-0214-9
60-4551-0215-6	60-4551-0216-4	AS-0106-2348-1	AS-0192-5609-3	CJ-0004-1432-1
JC-1700-1536-9	MT-9001-6813-9	PN-2810-0011-9	UU-0097-3485-4	XA-0092-0720-1
XA-0092-0723-5	XA-0092-1022-1	XA-0092-1309-2	XS-0024-0093-4	XT-0033-1932-1

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Produits automobiles

Utilisation spécifique

Pâte de polissage

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division Des Automobiles
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :
60-4550-5553-7

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes : système respiratoire |

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

Réponse:

Consulter un médecin en cas de malaise.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

1% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

2% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Eau	7732-18-5	30 - 60	Eau
Silice	7631-86-9	15 - 40	Silice

Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	64742-47-8	10 - 30	Distillats, pétrole, léger hydrotraitée
Kaolinite	1318-74-7	3 - 7 Secret Fabrication *	Kaolinite (Al ₂ (Si ₂ O ₇).2H ₂ O)
Distillat paraffinique lourd déparaffiné au solvant (pétrole)	64742-65-0	1 - 5	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinés au solvant
Glycérine	56-81-5	< 2	propanetriol-1,2,3
ACIDE OLEIQUE	112-80-1	< 2	Acide (9Z)-9-octadécénoïque
Illite	12173-60-3	0.5 - 1.5	Illite ([Al _{1.75} (Fe ₀₋₁ Mg ₀₋₁) _{0.25}]K _{0.75} (Si _{3.5} Al _{0.5})[(OH) _{0.5} -1F _{0-0.5}]2O ₁₀)
DISTILLATS PARAFFINIQUES Légers HYDROTRAITES (PETROLE)	64742-55-8	< 1	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
DERIVES POLYOXYETHYLES DU MONOSTEARATE DE SORBITAN	9005-67-8	0.1 - 1	Dérivés poly(oxyéthyléniques) du monostéarate de sorbitane
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	64742-56-9	< 1	Pas de données disponibles

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Non combustible. Utiliser un matériau approprié pour cerner le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans ce produit.

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction

d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confiner le déversement. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient fermé approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer à l'écart de la chaleur;

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Aluminium, composants insolubles	1318-74-7	ACGIH	MPT(fraction respirable): 1 mg/m ³	
Kérosène(pétrole)	64742-47-8	ACGIH	MPT(vapeur d'hydrocarbure totals, non-aérosol): 200mg/m ³	la peau
Huile Minérale (non traité et traité avec douceur)	64742-55-8	ACGIH	Valeur limite non déterminée:	Contrôler tout dénonciateur - bas que possible
Huile Minérale (non traité et traité avec douceur)	64742-56-9	ACGIH	Valeur limite non déterminée:	Contrôler tout dénonciateur - bas que possible
HUILES MINÉRALES; HUILES TRÈS RAFFINÉES	64742-56-9	ACGIH	MPT (fraction inhalable): 5 mg/m ³	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
 AIHA : American Industrial Hygiene Association
 CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
 MPT : moyenne pondérée dans le temps
 STEL : Limite d'exposition de courte durée
 C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
 Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Lorsqu'un contact accidentel peut survenir, d'autre(s) type(s) des gants peut être utilisé. En cas de contact avec les gants, retirez-les immédiatement et remplacez-les par une paire de gants neufs. En cas de contact accidentel, des gants en matériau(x) suivant(s) peuvent être utilisés: Caoutchouc nitrile

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
couleur	Havane
Odeur	Solvant légère
Valeur de seuil d'odeur	<i>Pas de données disponibles</i>
pH	7,5 - 8,5
Point de fusion/Point de congélation	<i>Ne s'applique pas</i>
Point d'ébullition	98,3 °C
Point d'éclair :	Pas de point d'éclair
Vitesse d'évaporation :	<i>Pas de données disponibles</i>

Inflammabilité (solide, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'explosivité (LIE)	<i>Pas de données disponibles</i>
Limites d'explosivité (LSI)	<i>Pas de données disponibles</i>
pression de vapeur	<i>Pas de données disponibles</i>
Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative;	<i>Pas de données disponibles</i>
Densité	1,2 g/ml
Densité relative	1,2 [Ref.Std:Eau=1]
Hydrosolubilité	Négligeable
Solubilité (non-eau)	<i>Pas de données disponibles</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	<i>Pas de données disponibles</i>
Température d'inflammation spontanée	<i>Pas de données disponibles</i>
Température de décomposition	<i>Pas de données disponibles</i>
Viscosité / Viscosité Cinématique	6 000 - 18 000 mPa-s [Méthode de test:Brookfield] [Détails:#6 Broche]
Composés Organiques Volatils	213 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD]
Composés Organiques Volatils	15,2 % en poids [Méthode de test:calculé selon CARB title2]
Pourcentage de matières volatiles	58,3 % en poids
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	415 g/l [Méthode de test:Calculé selon le règlement 443.1 de SCAQMD]
Masse moléculaire	<i>Pas de données disponibles</i>

Nanoparticules

Ce matériau ne contient pas des nanoparticules.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité**10.1 Réactivité**

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

Étincelles et/ou flammes

10.5 matériaux incompatibles

Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux**Substance**

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

Condition

Température élevée

Température élevée

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données

toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

En cas de contact avec les yeux :

La poussière produite par le découpage, le meulage, le sablage ou l'usinage peut irriter les yeux. Les signes et les symptômes sont notamment des rougeurs, de l'enflure, de la douleur, une dilacération et une vision trouble ou embrouillée.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée.

Autres effets de santé:

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Pneumoconiose : les signes et les symptômes sont notamment une toux persistante, des essoufflements, des douleurs thoraciques, une augmentation des expectorations et des changements lors des examens de fonction respiratoire.

Cancérogénicité:

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Huile Minérale (non traité et traité avec douceur)	64742-55-8	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
Huile Minérale (non traité et traité avec douceur)	64742-56-9	Agent carcinogène connu pour l'être humain.	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
Huile Minérale, non traité ou traité avec douceur	64742-55-8	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
Huile Minérale, non traité ou traité avec douceur	64742-56-9	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Inhalation - Vapeur(4 h)		Pas de données disponibles. Calculé ETA>50 mg/l
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
Silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation-poussières /	Rat	LC50 > 0,691 mg/l

	brouillard (4 heures)		
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Inhalation - Vapeur (4 heures)	Rat	LC50 > 12 mg/l
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
Kaolinite	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Kaolinite	Ingestion	Humain	LD50 > 15 000 mg/kg
Distillat paraffinique lourd déparaffiné au solvant (pétrole)	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Distillat paraffinique lourd déparaffiné au solvant (pétrole)	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 4 mg/l
Distillat paraffinique lourd déparaffiné au solvant (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
ACIDE OLEIQUE	Dermale	Cochon d'Inde	LD50 > 3 000 mg/kg
ACIDE OLEIQUE	Ingestion	Rat	LD50 57 000 mg/kg
Glycérine	Dermale	Lapin	LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
Glycérine	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg
DERIVES POLYOXYETHYLES DU MONOSTEARATE DE SORBITAN	Dermale		LD50 estimée à > 5 000 mg/kg
DERIVES POLYOXYETHYLES DU MONOSTEARATE DE SORBITAN	Ingestion	Rat	LD50 > 62 640 mg/kg
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 4 mg/l
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Lapin	irritant légère
Kaolinite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
ACIDE OLEIQUE	Lapin	Irritation minimale.
Glycérine	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Lapin	Irritation minimale.

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Lapin	irritant légère
Kaolinite	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
ACIDE OLEIQUE	Lapin	irritant légère
Glycérine	Lapin	Aucune irritation significative
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Lapin	Aucune irritation significative

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
Silice	Homme et animal	Non classifié
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	Cochon d'Inde	Non classifié
Glycérine	Cochon	Non classifié

	d'Inde	
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Cochon d'Inde	Non classifié

Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
Silice	In Vitro	N'est pas mutagène
ACIDE OLEIQUE	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	In vivo	N'est pas mutagène
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Silice	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Kaolinite	Inhalation	Multiple espèces animales	Non-cancérogène
ACIDE OLEIQUE	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
ACIDE OLEIQUE	Ingestion	Rat	Non-cancérogène
ACIDE OLEIQUE	Non spécifié	Multiple espèces animales	Non-cancérogène
Glycérine	Ingestion	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Dermale	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Silice	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/day	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/day	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour le développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogénèse
Glycérine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/day	2 génération
Glycérine	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif	2 génération

				observé 2 000 mg/kg/day	
Glycérine	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 000 mg/kg/day	2 génération

Organe(s) cible(s)**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Silice	Inhalation	système respiratoire silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Kaolinite	Inhalation	pneumoconiosis	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé NA	exposition professionnelle
Kaolinite	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
ACIDE OLEIQUE	Ingestion	foie système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 250 mg/kg/day	108 semaines
ACIDE OLEIQUE	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 2 550 mg/kg/day	108 semaines
Glycérine	Inhalation	système respiratoire cœur foie rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 3,91 mg/l	14 jours
Glycérine	Ingestion	Système endocrinien système vasculaire foie rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 10 000 mg/kg/day	2 années
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	Dermale	système vasculaire foie rénale et / ou de la vessie	Non classifié	Lapin	Niveau sans effet nocif observé 5 000 mg/kg/day	3 semaines

Risque d'aspiration

Nom	Valeur
Distillats Legers De Petrole Hydrotraites	danger d'aspiration
Distillats paraffiniques légers déparaffinés au solvant (pétrole)	danger d'aspiration

Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA

Santé: 1 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	29-3593-0	Numéro de la version :	5.01
Date de parution :	2022/02/17	Remplace la version datée de :	2018/10/18

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la

publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca